

Ville de LAON  
Hôtel de Ville  
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30**

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES –  
P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE. – D.PIERRE – A-  
M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à  
H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE –  
A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-  
P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU –  
C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Nathalie DUSSART

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Jean-Marie QUERE

**RAPPORTEUR Sophie ETIENNE-CHARLES**

- 16 -

**MAL - Partenariat avec le Lycée Paul Claudel pour l'option Théâtre-  
Renouvellement convention triennale de 2022 à 2025**

date de convocation  
au conseil municipal

Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

En application des directives relatives au suivi des enseignements et activités de « théâtre - expression dramatique », la Maison des Arts et Loisirs a mené depuis 2005 un partenariat actif en lien avec le Lycée Paul Claudel de Laon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie.

À partir de l'année scolaire 2016-2017, il a été décidé que le partenariat « cinéma-audiovisuel » du Lycée Paul Claudel serait dorénavant coordonné par l'association CinéJeune de l'Aisne.

La Maison des Arts et Loisirs garde la coordination de l'enseignement « théâtre - expression dramatique » comme menée depuis 2005.

La Maison des Arts et Loisirs organise la coordination de ce partenariat autour de trois axes principaux :

- Mise en place d'interventions d'artistes qui réalisent un travail de fond sur le programme des œuvres de théâtre imposées par le rectorat. Ces interventions se déroulent de façon hebdomadaire dans l'enceinte du Lycée Paul Claudel.
- Accès à des spectacles ciblés de la programmation de la Maison des Arts et Loisirs en concertation avec les enseignants du Lycée Paul Claudel. L'accès aux spectacles est facilité par la mise en place d'un tarif préférentiel ou de la gratuité pour les élèves.
- Participation à des rencontres privilégiées avec des artistes de la saison culturelle de la Maison des Arts et Loisirs (metteurs en scène, réalisateurs, comédiens, ...).

Pour ce faire, la Ville de Laon perçoit de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention annuelle de 16 000,00 € pour l'option théâtre-expression dramatique.

La convention triennale qui articule ce partenariat étant expirée, il convient de la reconduire sur les mêmes principes que la précédente.

**AUSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

1. **APPROUVER** le renouvellement du partenariat entre le Lycée Paul Claudel de Laon, la Ville de Laon à travers la Maison des Arts et Loisirs sous l'agrément de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et ce, pour une durée de 3 ans de septembre 2022 à septembre 2025.
2. **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le Lycée Paul Claudel et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

\*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022  
LE PRESIDENT DE SEANCE,  
Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022  
LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
Jean-Marie QUERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Marie Quere", is written over the printed name.